



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mercredi 28 juin 2023]**

Date de la convocation

22 juin 2023

Date de mise en ligne

30 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 6

Votants : 32

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Elisa GILLET, Agnès MERONI

**Absents :** Thomas DOMENECH

**N° 098/ 2023**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Cession d'un terrain à bâtir sis rue Pierre et Marie Curie**

Madame le Maire informe l'assemblée que M. Benjamin NAVARRO, domicilié lieudit Fondrigal à Le Verdier (81140) a proposé d'acheter le terrain à bâtir appartenant à la Commune sis rue Pierre et Marie Curie dans la zone industrielle des Clergous classé en zone Ux du Plan Local d'Urbanisme.

L'acquisition de ce terrain lui permettra d'avoir une annexe à son activité de carrosserie existante située au n° 6 avenue Rhin et Danube.

Madame le Maire propose donc de procéder à la cession de la parcelle cadastrée section MK n°43 pour une superficie de 2 197 m<sup>2</sup> (plan cadastral annexé).

Le Pôle d'évaluation domaniale a été consulté le 06/02/2023, dans son avis du 16/02/2023 la valeur vénale de ce terrain a été évaluée au minimum à 32 500 €.

M. NAVARRO a accepté par courrier du 1<sup>er</sup> juin dernier d'acquérir le terrain pour un montant de 39 546,00 € (trente-neuf mille cinq cent quarante-six euros), soit 18 €/m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre éventuels et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

D'autoriser la cession à M. Benjamin NAVARRO (ou toute autre société s'y substituant) pour un montant de 39 546,00 € (trente-neuf mille cinq cent quarante-six euros) de la parcelle cadastrée section MK n°43 (2 197 m<sup>2</sup>), sise rue Pierre et Marie Curie,

De confier la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à Gaillac (81600),

D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte et toute autre pièce nécessaire.

2 annexes

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la cession à M. Benjamin NAVARRO (ou toute autre société s'y substituant) pour un montant de 39 546,00 € (trente-neuf mille cinq cent quarante-six euros) de la parcelle cadastrée section MK n°43 (2 197 m<sup>2</sup>), sise rue Pierre et Marie Curie,

**CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à Gaillac (81600),

**AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte et toute autre pièce nécessaire.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

**Fait à Gaillac le 29 juin 2023**